



La version française suit

Dear Valued Customer,

During these uncertain times, we recognize that you are facing new and unprecedented personal and business challenges. At Euler Hermes, we want to ensure we are doing our part to support you in the days and weeks ahead. We recognize that many of your customers are experiencing business disruptions that are impacting their ability to pay you on time. Therefore, the below changes to your standard policy terms are available effective immediately through May 31, 2020:

1. For exposures up to \$500,000 you will have the option to recognize an additional 60 days on top of your existing Maximum Extension Period or State of Default reporting requirement before you are required to report a past due payment to us. Alternately, you can postpone the due date of a payment without our prior written approval as long as the revised due date remains within 60 days of the original Maximum Extension Period expiration. Requests for this extension on exposures greater than \$500,000 will be reviewed on a case by case basis.
2. For Protracted Default claims up to \$500,000, we are offering a 30 day filing extension beyond your existing claim filing period. Note this does not apply to Insolvency claims. Claim filing extension requests for claims above \$500,000 will be reviewed on a case by case basis.

All other policy terms and conditions remain the same. I hope these changes allow additional flexibility during these extraordinary times. We are happy you have chosen Euler Hermes as your partner to navigate these rough waters together. Please do not hesitate to reach out to your service team with any questions. It is my sincere wish that you stay healthy and safe in the weeks ahead.

Yours sincerely,
David Dienesch, CEO Chief Agent Euler Hermes Canada

Très cher client,

Durant cette période d'incertitudes, nous sommes conscients que vous êtes confrontés à de nouveaux défis personnels et professionnels sans précédent. Chez Euler Hermes, nous voulons nous assurer d'apporter notre contribution afin de vous soutenir dans les jours et les semaines à venir. Nous sommes conscients que beaucoup de vos clients subissent des perturbations d'activités qui peuvent avoir des répercussions sur leur capacité de vous payer dans les temps impartis. C'est pourquoi les modifications ci-dessous ont été appliquées à vos conditions générales, avec effet immédiat, et ce jusqu'au 31 mai 2020 :

1. Pour les parts de risque s'élevant jusqu'à 500 000 \$, vous aurez la possibilité de bénéficier d'un délai supplémentaire de 60 jours sur votre période maximale de prolongation ou de votre obligation de déclaration d'état de défaut de paiement, avant d'être dans l'obligation de nous signaler un paiement en retard. Il vous est également possible de reporter la date d'échéance d'un paiement à partir du moment où la date d'échéance révisée se situe dans les 60 jours suivant l'expiration de la période de prolongation maximale initiale. Les demandes concernant cette extension pour des parts de risque supérieures à 500 000 \$ seront étudiées au cas par cas.
2. Pour des réclamations pour défaut de paiement prolongé jusqu'à hauteur de 500 000 \$, nous vous offrons une période de prolongation de 30 jours suivant la date de dépôt de réclamation initiale. Veuillez noter que cela ne s'applique pas aux créances d'insolvabilité. Les réclamations de prolongation pour des demandes supérieures à 500 000 \$ seront étudiées au cas par cas.

Le reste des conditions générales des politiques restent inchangées. Nous espérons que ces modulations vous permettront une plus grande flexibilité en cette période difficile. Nous sommes heureux que vous ayez choisi Euler Hermes comme partenaire pour faire face à cette épreuve. N'hésitez pas à contacter votre équipe de service pour toute question. Je souhaite sincèrement à tous de rester en bonne santé et en sécurité dans les semaines à venir.

Meilleures salutations,
David Dienesch, Directeur général et Agent principal Euler Hermes Canada